



# Crise sanitaire, des dispositifs pour venir en aide aux commerçants, chefs d'entreprise en difficultés

lundi 16 mars 2020, par [lpe](#)

Face à l'épidémie de COVID-19, différentes mesures ont été prises pour les entreprises en difficultés et d'autres le seront certainement au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Retrouvez-les sur le site du Ministère de l'économie : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Plus précisément, en Nouvelle-Aquitaine : les services de l'Etat : [na.gestion-crise@direccte.gouv.fr](mailto:na.gestion-crise@direccte.gouv.fr) et tel : 05 56 99 96 50

Les Chambres de commerce sont aussi mobilisées pour répondre aux questions :

- CCI Rochefort Saintonge : [crise@rochefort.cci.fr](mailto:crise@rochefort.cci.fr) et 05 46 84 11 84
- CCI Deux-Sèvres : [entreprises-coronavirus@cci79.com](mailto:entreprises-coronavirus@cci79.com) et le numéro spécialement créé qui répond 7j/7 : 0806 70 18 18

Ci-après le lien vers le formulaire de demande de délais pour régler les taxes et autres impôts : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Le MEDEF de la Vienne et l'UIMM viennent de mettre en ligne une plateforme dédiée : <https://soutien.biz>

*Enfin, si vous souhaitez, via l'intermédiaire médiatique du Petit économiste, faire passer un message, une demande particulière, n'hésitez pas à nous contacter au [contact@lepetiteconomiste.com](mailto:contact@lepetiteconomiste.com)*